

Siège de la BCE

Source: ALLEMAND, Frédéric, "Siège de la BCE", dans ALLEMAND, Frédéric, L'Union économique et monétaire: origine, fonctionnement et futur. Sanem: CVCE, Coll. Dossier thématique, 2013. CVCE, 2013.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/siege_de_la_bce-fr-584a7214-6766-4fid-9dea-0223d29f3ca6.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



Siège de la BCE

La Banque centrale européenne a son siège à Francfort-sur-le-Main, en Allemagne, conformément à la décision du 29 octobre 1993 prise d'un commun accord par les gouvernements des États membres au niveau des chefs d'État ou de gouvernement¹.

Selon le traité de Maastricht, la décision quant au siège doit être adoptée avant la fin de 1992. Toute décision à cette date est cependant bloquée en raison du veto opposé par le Royaume-Uni (notamment lors du Conseil européen de Lisbonne de juin 1992) qui défend l'installation de la BCE à Londres, compte tenu de la prédominance de la place financière de la *City en Europe*. Une telle possibilité est écartée par les autres États membres, compte tenu du droit de réserve (ou *opt out*) dont bénéficie le Royaume-Uni en matière monétaire et du refus du pays de prendre part à la troisième phase de l'UEM. À l'inverse, les autorités politiques et monétaires allemandes réclament l'installation de la Banque centrale européenne, et l'Institut monétaire européen, son prédécesseur, en Allemagne. Cette dernière solution l'emporte. Wim Duisenberg, gouverneur de la Banque centrale des Pays-Bas et candidat alors pressenti pour devenir le président de l'Institut monétaire européen, préconise l'installation de l'IME et de la BCE, dans une ville «neutre», Amsterdam. Quelques jours après l'arrêt rendu par la cour constitutionnelle allemande sur le traité de Maastricht, le choix de Francfort est arrêté. Il constitue un gage donné à Berlin que la BCE marchera dans les pas de la Bundesbank dont le siège est également à Francfort. En compensation, Londres obtient le siège de la nouvelle agence européenne d'évaluation des médicaments.

Le temps de trouver des locaux disponibles et adéquats, l'IME est hébergé par la Banque des règlements internationaux à Bâle lors de son établissement (1^{er} janvier 1994). Le 1^{er} novembre 1994, l'IME entre dans ses nouveaux locaux, l'Euro Tower, situé place Willy-Brandt. À la dissolution de l'IME, la BCE se maintient dans ce bâtiment dont elle est aussi locataire. Afin d'accompagner son développement, une partie des services (notamment ceux juridiques) sont hébergés à proximité, dans l'Eurotheum.

En 2001, la BCE décide la construction d'un nouveau siège situé sur le site de l'ancien marché au gros de Francfort, un bâtiment classé monument culture et l'un des rares de la ville à avoir échappé à la destruction pendant la deuxième Guerre mondiale. Les nouveaux locaux sont livrés fin 2013. Les services et agents dédiés à la réalisation des missions de contrôle prudentiel sont installés dans l'Eurotower.

Adresse actuelle:

Eurotower
Kaiserstraße 29
D-60311 Frankfurt-am-Main
Tél.: +49 69 1344 0
Fax: +49 69 1344 6000

Site internet : www.ecb.int

1 Décision, du 29 octobre 1993, prise du commun accord des représentants des gouvernements des États membres réunis au niveau des chefs d'État ou de gouvernement relative à la fixation des sièges de certains organismes et services des Communautés européennes ainsi que d'Europol, Journal officiel n°C 323 du 30 novembre 1993, p. 1.